



FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)

Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42>

Blocs de compétences

Le département d'Arts plastiques de l'Université Jean Monnet (Saint-Étienne) refuse aussi la mise en œuvre des « blocs de compétences » !

FO ESR 42 vous fait part de la motion votée en conseil de département d'Arts plastiques :

Blocs de compétences

Motion du département d'Arts Plastiques, Faculté ALL, Université Jean-Monnet, Saint-Étienne, 20 mai 2019

Les enseignants du département d'arts plastiques de l'Université Jean Monnet s'associent à la motion déposée par les enseignants d'histoire le 2 avril 2019 contre l'inscription des blocs de compétences dans leur maquette.

L'inscription des blocs de compétences comporte le risque de vider la licence d'arts plastiques de ses contenus disciplinaires. En effet, la répartition des crédits dans les blocs de compétences, telle qu'elle a été proposée, est clairement déséquilibrée, et 3 blocs sur 8 deviennent de toute évidence non disciplinaires au sein de ce dispositif. Par ailleurs, le critère de pratique plastique, si central dans les enseignements d'arts plastiques, est quasiment absent des critères qui ont été imposés aux enseignants du département. Le fait de "disposer d'une expérience personnelle de création" n'apparaît en effet que pour une seule compétence sur les 24 proposées.

Votée à l'unanimité moins une voix.

Pour rappel, la motion du département d'histoire :

MOTION DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE,

Faculté Sciences Humaines et Sociales, Université Jean Monnet, Saint-Étienne

Les enseignants du département d'histoire, réunis le mardi 2 avril 2019, ont voté le refus d'inscrire les blocs de compétence dans la maquette de licence d'histoire, pour les raisons suivantes :

- La mise en place des blocs de compétence implique à terme la fin des évaluations disciplinaires remplacées par des « conditions de validation des blocs », ce qui préfigure la disparition des

diplômes universitaires sur lesquels sont fondées de très nombreuses conventions collectives dans les branches professionnelles.

- Le diplôme reposera sur l'obtention de compétences et non plus d'unités de valeurs structurées par le savoir disciplinaire, la dualité UE/Blocs étant seulement transitoire : il s'agit donc d'un changement profond et irréversible. Derrière cette modification d'apparence technique, se dissimule un bouleversement profond de la finalité de l'éducation.

- Les compétences se caractérisent par la capacité d'un individu à répondre à des exigences formulées hors du champ universitaire, dans les instances où règne la relation d'autorité (pouvoir politique, administration, entreprises), elles supposent une relation de pouvoir. Le savoir disciplinaire est l'acquisition d'une culture et d'une méthode et sa finalité, l'émancipation de la pensée.

- La disparition des UE menace l'intégrité des disciplines et instaure la standardisation des attendus.

- La notion de culture est évacuée au profit de l'employabilité l'arithmétique ; l'intelligence réflexive et critique laisse la place à une intelligence purement technique ; le calcul remplace la pensée.

- L'obligation de présence de « professionnels qualifiés » au sein des jurys est une atteinte aux prérogatives et à l'autonomie académique des enseignants-chercheurs et ignore leur qualification professionnelle validée par le CNU (Conseil National des Universités).

- La liberté pédagogique est amoindrie et l'enseignement universitaire est mis en péril puisque la licence se résumera à une accumulation de compétences, sans prise en compte de la progressivité du cursus.

Les enseignants du département d'histoire invitent les autres départements de l'UJM et de toutes les universités à exprimer clairement leur refus de la disparition programmée des diplômes universitaires.